

Fongicide : Traitement Bois et champignons lignivores : - insectes xylophages – Mérule, autres champignons, ...



Fiche Technique PHT- Basilit PCX 2

1. Description du produit

Nature du produit : Produit de protection du bois hydrosoluble, sous forme de concentré liquide, à base de propiconazole et de cyperméthrine, et à haut pouvoir de fixation.

Domaine d'application :

- Bois de construction pour l'intérieur et l'extérieur, à l'exception des bois en contact prolongé avec le sol.
- Constructions en bois pour le jardin et l'extérieur telles que clôtures, paravents, bardages, jeux d'enfant (sans contact avec le sol).

Action biologique :

Protection efficace et durable contre les insectes xylophages et les champignons (basidiomycètes) et le bleuissement (Traitement préventif).

Principe actif

Propiconazole : 45 g/L

Cyperméthrine : 5 g/L

Autorisation, Homologations, Agréments

- Ministère de la Santé Publique : n°d'autorisation : 496B

- Association Belge pour la Protection du Bois (ABPB) :

N°d'homologation : A2.1-A2.2-A3 35/614

L'efficacité de **PHT-Basilit PCx 2** est reconnue pour :

Ip : efficacité préventive contre les insectes xylophages

Pp : efficacité préventive contre les champignons de la pourriture

W : résistance au délavage par les intempéries

BL : efficacité préventive contre le bleuissement

- Union Belge pour l'Agrément Technique dans la Construction :

n°ATG : 07/2564

O1 : Traitement par aspersion

T2 : Traitement par trempage mi-long



La Sprl PHT est agréée au **CSTC-WTCB**

Produits Humidité Traitements Sprl

Rue de Libersart, 1 à 1457 Walhain

Tel: 0800/82007 – 0489/56.42.56

Fax : 010/60.72.73

info@pht.be – www.pht.be

N° de compte: Belfius Be62 0689 0037 6861

Tva 0555-856-520

(classe de risque 2 A2.1-A2.2)

O3 : Traitement par double vide

O6 : Traitement par vide / pression en autoclave

T3 : Traitement par trempage long (classe de risque 3 A3)

Classes de risque

PHT-Basilit PCx 2 est homologué par l'ABPB pour la préservation de :

- Bois non en contact avec le sol et normalement non exposés aux intempéries ni au délavage.

Humidification temporaire possible.

Classe de risque : 2 -- homologation : A2.1

- Éléments en bois lamellé-collé non en contact avec le sol et normalement non exposés aux intempéries ni au délavage.

Humidification temporaire possible.

Classe de risque : 2 -- homologation : A2.2

- Bois massifs ou éléments en bois lamellé-collé, non en contact avec le sol, exposés aux intempéries ou à la condensation.

Classe de risque : 3 -- homologation : A3

Coloration

Incolore, ou avec colorant de contrôle brun, vert, jaune, orange ou rouge.

Conditionnements

Containers de 250 L, 500 L et 1.000 L.

2. Caractéristiques techniques

Etat physique

Micro - émulsion

Solubilité

PHT-Basilit PCx 2 est soluble dans l'eau en toutes proportions.

Valeur pH

7 (pour une solution à 3 %)

Point éclair

Supérieur à 100°C

Corrosion

Les solutions de **PHT-Basilit PCx 2** n'occasionnent aucune corrosion sur le verre, la porcelaine, l'acier et le fer.

Les bois traités avec le **PHT-Basilit PCx 2** sont compatibles, après fixation, avec les métaux non ferreux.

Densité

ca. 1,04 kg/dm³ à 20°C.

Odeur

Une légère odeur de savon

Contrôle de concentration Au moyen d'un réfractomètre

Fixation

Le bois imprégné doit être protégé de la pluie pendant 24 heures.

3. Mise en oeuvre

Exigences de rétention

La quantité de solution de traitement absorbée par le bois traité doit être telle que la concentration en **PHT-Basilit PCx 2** mesurée dans la zone analytique soit au moins égale à la valeur de 1,8 kg de concentré / m³ de bois. En classe de risque 2, la zone analytique est la couche externe du bois (aubier),



La Sprl PHT est agréée au **CSTC-WTCB**

Produits Humidité Traitements Sprl

Rue de Libersart, 1 à 1457 Walhain

Tel: 0800/82007 – 0489/56.42.56

Fax : 010/60.72.73

info@pht.be – www.pht.be

N° de compte: Belfius Be62 0689 0037 6861

Tva 0555-856-520

d'une épaisseur de 4 mm pour les espèces facilement imprégnables et de 3 mm pour les espèces difficilement imprégnables (classes d'imprégnabilité 2 à 4 selon EN 350). En classe de risque 3, la zone analytique est la couche externe du bois (aubier), d'une épaisseur de 6 mm pour les espèces facilement imprégnables et de 3 mm pour les espèces difficilement imprégnables (classes d'imprégnabilité 2 à 4 selon EN 350). Dilutions

Aspersion : 1 part Basilit PCx 2 A2.1/O1 - A2.2/O1 +10 parts eau

Trempeage demi-longue 1 part Basilit PCx 2 A2.1/T2 - A2.2/T2 +21 parts eau

Trempeage long 1 part Basilit PCx 2

A3/T3 +26 parts eau

Double-vide 1 part Basilit PCx 2

A2.1/O3 - A2.2/O3 - A3/O3 +32 parts eau

Vide pression 1 part Basilit PCx 2

A2.1/O6 - A2.2/O6 - A3/O6 +99 parts eau

Traitement ultérieur Le bois imprégné peut être traité, après séchage, au moyen de lasures ou vernis. Dans le cas où le bois traité en station doit subir de nouvelles découpes, les surfaces mises à nu recevront un nouveau traitement avec un produit compatible et homologué dans la même classe de risque.

Précautions

PHT-Basilit PCx 2 est exclusivement autorisé pour la préservation du bois contre l'attaque des champignons et des insectes xylophages :

Nature des dangers : Très toxique pour les poissons et les crustacés.

Précautions :

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Conserver le produit à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour le bétail.

En cas de contact avec les yeux, laver abondamment à l'eau et consulter un médecin.

En cas de malaise, contacter un médecin (et éventuellement lui montrer l'étiquette du produit).

Les données du présent document sont le résultat de recherches méthodiques confirmées par la pratique et sont communiquées à titre indicatif. En raison de la grande diversité des applications, et des modes opératoires, elles ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité.



La Sprl PHT est agréée au **CSTC-WTCB**, nous avons reçu le label Quality Pro



La Sprl PHT est agréée au **CSTC-WTCB**

Produits Humidité Traitements Sprl

Rue de Libersart,1 à 1457 Walhain

Tel: 0800/82007 – 0489/56.42.56

Fax : 010/60.72.73

info@pht.be – www.pht.be

N° de compte: Belfius Be62 0689 0037 6861

Tva 0555-856-520